






Consultations de Primo-Prscription (CPP)



-  Optimiser l'efficacité
-  Améliorer la sécurité
-  Valoriser le temps passé

Objectifs et particularités de la CPP

- «Traitement oral» Implication du patient primordiale
-  Assurer l'observance
 -  Maximiser l'adhérence



«Traitement oral» Traitement hors les murs de l'hôpital



- + Prévenir et éviter :
 - les interactions médicamenteuses
 - les interactions avec l'alimentation
 - les interactions avec phytothérapie et compléments alimentaires
- + Informer et former sur les effets indésirables :
 - comment les reconnaître / comment les gérer

Enjeux de la CPP

Dans le cadre légal, la CPP permet de valoriser :

- Le temps médical nécessaire à la réalisation de celle-ci
- L'intervention d'autres professionnels de santé dans le cadre d'une consultation pluri-professionnelle :
 - Pharmacien clinicien pour :
 - Éducation thérapeutique à visée d'amélioration de l'observance / adhérence
 - Conciliation médicamenteuse et alerte / gestion des interactions médicamenteuses
 - Revue des co-traitements non médicamenteux (plantes / compléments)



Financement de la CPP



Consultation médicale :


- Cotation classique CS

Consultation de Primo-Prscription :

- Cotation classique CS
- Saisie de la consultation dans FICHSUP par médecin DIM +++
 - *Compte-Rendu de consultation rédigé par le ou les intervenant(s)*
- Financement annuel en année N de l'activité de CPP de l'année N-1 à hauteur de 45 € par CPP
- Financement de la CPP S'AJOUTE à la CS

$$\text{CPP} = \text{CS} + 45 \text{ €}$$

CPP = VALORISATION

-  Valorisation et Reconnaissance
 - Temps médical nécessaire
 - Intervention éventuelle d'autres professionnels de santé
 - Développement de la pharmacie clinique (CAQES)
 - Rôle du médecin DIM : pivot du développement de la CPP

